



## ATSEM : toujours et encore les éternelles invisibles

La revendication portée par **FO - SUD - UNSA** est la suivante : **versement d'une indemnité de sujétion d'un montant de 140 € par mois pour reconnaître la pénibilité du métier d'ATSEM.**

### POSITION DE L'ADMINISTRATION EN DATE DU 4 AVRIL 2023

#### DRH :

La DRH n'a pris aucun engagement au niveau financier pour reconnaître la pénibilité du métier d'ATSEM. Au contraire, elle laisse entendre qu'il n'y aura plus de revalorisation du régime indemnitaire dans le cadre de l'enveloppe de 2,8 millions d'euros restant à allouer pour le pouvoir d'achat (cette enveloppe pourrait notamment être utilisée pour l'action sociale).

Concernant le temps de travail, la DRH a rappelé que les agents-es de la collectivité devront subir le passage à 1593 heures (suppression de 2 jours de congé !). Mais, par la prise en compte des facteurs de pénibilité, cette mesure pourrait être assouplie (suppression d'un seul jour de congé ?).

#### DEE :

« Les conditions de travail des ATSEM ont fait et font l'objet de multiples améliorations mises en place par la Direction et la collectivité, à savoir :

- 58 créations de postes d'ATSEM depuis 2020,
- 24 nouveaux postes seront créés d'ici la fin du mandat (hors nouvelles écoles),
- Projet engagé de redéfinition des règles de déploiement des postes d'ATSEM dans les écoles afin de tendre vers l'objectif politique 1 ATSEM par classe,
- Démarrage du projet de révision de la convention ATSEM en juin ou septembre 2023,
- Lancement du projet d'amélioration des postes de travail avec un ergonome en juin 2023,
- Inventaire des tabourets à disposition des ATSEM finalisé : complément de dotations en cours,
- Commission habits de travail / EPI planifiée d'ici fin juin par la cellule prévention,
- Démarche d'accompagnement à la mobilité choisie en prévention à l'inaptitude : promotion 1 en cours (18 ATSEM sur 44 agents),
- Déploiement d'un plan de formation à l'encadrement des enfants à besoins particuliers pour l'ensemble des ATSEM sur 3 ans. »

La revendication n'est pas satisfaite à ce jour.

Aucune proposition concrète ne nous a été faite, tant en matière de rémunération que de temps de travail.

La délibération du Conseil de l'EMS du 30 septembre 2022 relative au RIFSEEP précise :

« Il est à noter cependant que les mesures relatives aux indemnités de sujétion n'ont concerné que les métiers déjà visés par des indemnités de sujétion, et n'ont pas permis l'inclusion de nouveaux métiers, qui seront traités ultérieurement. »

**7 mois après cette délibération, nous voulons que le métier d'ATSEM soit enfin traité.**

**Afin d'obtenir la reconnaissance de la pénibilité du métier d'ATSEM, les syndicats FO, SUD et UNSA appellent l'ensemble des ATSEM de l'EMS à faire**

**grève de 12h00 à 14h00**

**les 12, 13, 15 et 16 juin 2023**

Vous avez la possibilité de ne faire qu'une heure de grève.

Le préavis de grève a été déposé le 26 mai 2023. Dans le cadre de ce préavis, les syndicats **FO, SUD** et **UNSA** seront normalement reçus par l'administration pour l'ouverture de négociations.

Pour être informés des résultats des négociations et du maintien ou non du préavis de grève, consultez nos sites internet :

<http://fo67cus.fr/> ou <http://unsacus.e-monsite.com/>